

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-4/02**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024224-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Intervention financière du Département en faveur des structures d'accueil du jeune enfant.

L'accueil des jeunes enfants représente un enjeu majeur pour la Seine-et-Marne, tel qu'identifié à la fois dans le schéma des solidarités 2019-2024 et dans le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE), en qualité de département pilote, signé avec l'Etat.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux familles, le Département soutient financièrement les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en attribuant des subventions selon les modalités définies dans le règlement des aides financières pour l'accueil du jeune enfant, approuvé par l'Assemblée départementale le 17 décembre 2020.

En application des dispositions de ce règlement, il est proposé d'attribuer à 213 structures seine-et-marnaises d'accueil du jeune enfant, une subvention de fonctionnement qui se compose du cumul de la régularisation de l'année 2021 et de l'acompte au titre de l'année 2022, pour un montant total de 5 193 793,46 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/18 en date du 17 décembre 2020, portant approbation du règlement des aides financières pour l'accueil du jeune enfant,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/02 en date du 16 décembre 2021, portant approbation du budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer aux gestionnaires des structures d'accueil de la petite enfance, dont vous trouverez le détail dans le tableau en annexe n°1 à la présente délibération, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 5 193 793,46 € qui sera prélevé sur l'action intitulée « subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance » du budget départemental de l'année 2022 sur l'opération « subventions/aides au fonctionnement modes d'accueil »,

Article 2 : d'approuver le projet de convention à conclure avec les gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant tel qu'il figure en annexe n°2 à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne